

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024**

Délibération 054-2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le deux décembre à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le vingt-six novembre
deux mille vingt-quatre
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Rudy BLANC, Julie CARRE, Fabrice COLLETTE, David FARINHA DE SOUSA, Lydie LEROY, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Caroline GROMIER (pouvoir à Julie CARRE)
Lucas ARTICO (pouvoir à Rudy BLANC)

Secrétaire de séance : David FARINHA DE SOUSA

Nombre en Membres : 11

En exercice : 10

Suffrages exprimés : 10

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Information sur l'exercice du droit de préemption pour la vente des parcelles C195, C196 lieu-dit le Planay et C200 située 16 route des Martines

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que par courrier recommandé avec accusé de réception du 14 novembre 2024, reçu le 25 novembre 2024, Me Elsa VILLE, notaire, a transmis une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles C200 située 16 route des Martines, C195 et C196, lieu-dit Le Planay.

Monsieur le Maire précise que les biens concernés ne présentent pas d'intérêt communal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.213-1 et suivants et R.213-4 et suivants ;
- Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner établie par Me Elsa VILLE portant sur les biens cadastrés C195, C196 et C200 ;
- Considérant que l'acquisition des biens ne présentent pas un intérêt communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

RENONCE à exercer son droit de préemption sur les parcelles C195, C196 et C200 ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le 16/12/2024



AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération

ID : 073-217302017-20241202-DEL054_2024-AR

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean René BENOIT